

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 22 MAI 2018 À 9 HEURES EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Madame Hélène Lemonde	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

Sont présents dans la salle :

La classe de la 5<sup>e</sup> année du primaire de madame Laurence Gaumond;

Les membres du conseil étudiant de l'école Gabriel-Le Courtois secteur primaire;

Les élèves du secondaire participant à l'activité des Métiers d'un jour: Pierre-Olivier Barriault-Miville (loisirs), Marianne Brisson (urbanisme), Cédric Vallée (technique son et éclairage), Marylann Synnett (mécanique), Jerry Collin (conduite de camion). Un tirage au sort est fait pour combler les places vacantes : Ariane Chrétien (maison de la culture et bibliothèque), Léane Roy (incendie), Élodie Servant (travaux publics), Émile Jacques (maire);

Les employés de la Ville participant à cette activité sont aussi présents, à savoir : M. Michel Gosselin (loisirs), M. Carol Dugas (incendie), M. Steve Dumont (incendie), M. Patrick Tremblay (urbanisme), Mme Monique Campion (maison de la culture et bibliothèque), M. Hugo Soucy (technique son et éclairage), M. Jean-François Landry (travaux publics).

18-05-146

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

- 18-05-147            2-    Autorisation de présenter des demandes d'aides financières au programme Subvention salariale
- IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité de projets, présentés dans le cadre du programme Subvention salariale d'Emploi-Québec, pour l'embauche de deux (2) journaliers pour l'entretien des espaces verts durant la saison estivale 2018 et de quatre (4) préposés aux patinoires extérieures pour la période hivernale 2018-2019.
  - Que le directeur des Loisirs, Michel Gosselin, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant lesdits projets.
  - Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par le programme Subvention salariale dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

- 18-05-148            3-    Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement à Jean-Pierre Legault
- CONSIDÉRANT la résolution 18-02-047 par laquelle le conseil acceptait l'offre de service de M. Jean-Pierre Legault pour le mandat d'acoustique architectural, au montant forfaitaire de 21 500 \$, plus les taxes, incluant ses dépenses de voyage.
- CONSIDÉRANT la facture 2054-18 de Jean-Pierre Legault au montant de 8 600 \$ plus taxes.
- CONSIDÉRANT le certificat de paiement 1.5.1 de Planigram.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 9 887,85 \$, taxes incluses, à Jean-Pierre Legault. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711

ADOPTÉE

- 18-05-149            4-    Appui aux Productions de la Salle Comble – aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec
- CONSIDÉRANT le travail formidable réalisé par les Productions de la Salle Comble depuis plus de 30 ans qui fait en sorte qu'elles sont devenues un des moteurs de la vitalité culturelle de notre région.
- CONSIDÉRANT que l'aide au fonctionnement qui leur est versée par le gouvernement du Québec est la même depuis 10 ans et qu'elle est gelée jusqu'en 2021.
- CONSIDÉRANT que la culture, bien qu'elle contribue au développement économique, manque de ressources financières et que sa survie est très

difficile, particulièrement en région.

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et notre région d'avoir un diffuseur culturel afin de permettre la circulation des spectacles et offrir à la population une vie culturelle diversifiée et dynamique.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts appuie déjà les Productions de la Salle Comble en leur fournissant les espaces bureaux et autres services autant dans la Maison de la culture actuelle que dans celle projetée.

CONSIDÉRANT que les Productions de la Salle Comble se retrouvent actuellement dans une situation financière précaire parce qu'elles ont cru que la réévaluation des aides financières accordées aux diffuseurs feraient en sorte que leur travail serait reconnu et leur financement augmenté en conséquence. Comme la réponse qui est venue après plus de 3 ans d'attente, les Productions de la Salle Comble ont continué de faire rayonner la culture, aggravant ainsi leur situation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

- Demander au Conseil des arts et des lettres du Québec de reconnaître les Productions de la Salle Comble comme diffuseur majeur pour La Haute-Gaspésie et de soutenir son rôle et sa mission en augmentant l'aide au fonctionnement qui leur est accordée de façon significative.
- Demander au Conseil des arts et des lettres du Québec d'accorder aux Productions de la Salle Comble une aide financière immédiatement afin de les aider à absorber le déficit de fonctionnement des deux dernières années.

ADOPTÉE

5- Avis de motion Projet de Règlement 18-867 concernant les modalités de publication des avis publics

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Soucy qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-867 concernant les modalités de publication des avis publics. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-05-150

6- Adoption du Projet de Règlement 18-867 concernant les modalités de publication des avis publics

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-867 concernant les modalités de publication des avis publics a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-867 concernant les modalités de publication des avis publics soit approuvé en ajoutant à l'article 2 « et seront affichés au babillard à l'entrée de l'hôtel de ville ».

ADOPTÉE

18-05-151

7- Autorisation de signature – entente-cadre à intervenir avec l'Institut de protection contre les incendies de la Commission scolaire de Laval – formation

CONSIDÉRANT que l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ), de la Commission scolaire de Laval, dispensera de la formation relative au programme d'études *Intervention en sécurité incendie* à Sainte-Anne-des-Monts, aux pompiers qui s'y sont inscrits.

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable de mettre à la disposition de la Commission scolaire de Laval les locaux et l'équipement nécessaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le directeur général, monsieur Martin Richard, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente-cadre à intervenir avec la Commission scolaire de Laval.
- De désigner le directeur du Service d'incendie, monsieur Carol Dugas, comme coordonnateur du projet.

ADOPTÉE

18-05-152

8- Acceptation d'une soumission pour la vente de la Vieille prison

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-113 autorisant un appel d'offres pour la vente de la Vieille prison et un prix minimal de 4 000 \$.

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue au montant de 4 100 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil accepte la soumission de monsieur Stéphane Poitras au montant de 4 734,42 \$ incluant les taxes.

Que le conseil municipal autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de vente à intervenir avec monsieur Stéphane Poitras.

Que les frais et honoraires relatifs à la préparation des documents de transfert de propriété seront assumés par l'acheteur. Toutefois, si les délais de transfert s'avéraient trop longs, la greffière est autorisée à préparer l'acte de transfert de propriété.

ADOPTÉE

18-05-153

9- Acceptation d'une soumission pour la vente de l'édifice municipal de Tourelle

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-113 autorisant un appel d'offres pour la vente de l'édifice municipal de Tourelle et un prix minimal de 20 000 \$.

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue au montant de 20 000 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil accepte la soumission de monsieur Yves Boisjoly au montant de 22 995 \$ incluant les taxes.

Que le conseil municipal autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de vente à intervenir avec monsieur Yves Boisjoly.

Que les frais et honoraires relatifs à la préparation des documents de transfert de propriété seront assumés par l'acheteur. Toutefois, si les délais de transfert s'avéraient trop longs, la greffière est autorisée à préparer l'acte de transfert de propriété.

ADOPTÉE

10- Période de question

Monsieur le maire répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

18-05-154

11- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 25

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

HÉLÈNE LEMONDE  
GREFFIÈRE ADJOINTE

/hl

\*\*\*\*\*